

Aires protégées au Nouveau-Brunswick Mise à jour: Le Rapport du Comité sur les aires protégées fut soumis au gouvernement Le 31 juillet, 2000

Où en sommes-nous maintenant? Dix années de travail pour la Campagne sur les espaces menacés, des rencontres publiques intensives à travers la province et les derniers six mois de négociations concentrées avec le gouvernement et l'industrie ont mené à un rapport recommandant comment le Nouveau-Brunswick devrait procéder pour protéger ses aires naturelles. Ceci est plus qu'un simple rapport et plus qu'une entente entre l'industrie et les représentant(e)s de l'environnement: cela inaugure et indique une nouvelle direction en matière d'aires protégées au Nouveau-Brunswick.

Ce rapport fut produit par un Comité sur les aires protégées composé de représentant(e)s des principaux groupes d'intervenants et du Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie. Le Comité fut mandaté par le gouvernement d'essayer de régler les questions conflictuelles en matière des aires protégées dans le cadre du rapport final du Dr. Louis LaPierre.

Le rapport du Comité a été soumis au Ministre des Ressources naturelles et de l'Énergie. En attendant que le Ministre ait mis à jour le Cabinet et les MAL, nous avons promis de ne pas distribuer par écrit les détails précis du rapport. Si vous avez des questions ou des préoccupations précises à discuter, veuillez communiquer avec la Coalition pour la protection des aires naturelles. Il semble que le gouvernement va publier le rapport dès qu'il est traduit; probablement au mois d'août.

Les représentant(e)s de l'environnement auprès du Comité sur les aires protégées se sont entendu(e)s avec l'industrie sur un ensemble de sites qui sont recommandés pour protection; l'ensemble total de ces terres est très similaire au total recommandé par Louis LaPierre dans son rapport final. Si cela est accepté, nous croyons fermement qu'il s'agit d'un programme qui va protéger les grandes sections sans chemins de la plupart des 8 aires candidates et minimiser les impacts sur l'industrie. Cela protégerait également d'autres grands sites qui sont écologiquement importants. L'entente prévoit également que certaines parcelles de terrains contigues à quelqu'unes des aires protégées candidates seront ajoutées au réseau des aires protégées dans 12 ans. Les portions de terres qui seront ajoutées plus tard ont déjà des chemins et elles seraient d'abord exploitées grâce à des méthodes à incidences limitées. Les interventions des écologistes seront incorporées dans le processus d'établissement des critères de coupes dans ces zones.

La Coalition pour la protection des aires naturelles croit qu'il s'agit d'un premier pas prometteur vers un système d'aires protégées pour notre province. Le fait que les

représentant(e)s de l'industrie sur le comité aient supporté les recommandations et reconnaissant l'effort que nous avons fait pour minimiser les impacts à la fois sur les industries minières et forestières, cela devrait rendre la chose plus facile pour le gouvernement d'aller de l'avant avec le système d'aires protégées.

Qu'est-ce qu'on fait "asteure"? Maintenant que les grandes aires sauvages ont été recommandées pour protection, le réseau d'aires protégées du Nouveau-Brunswick doit être rehaussé par de plus petits sites, des corridors, des liens et une bonne planification d'utilisation des terres. Un processus de "filtration fine" fut recommandé dans le rapport afin d'identifier les aires naturelles petites et moyennes qui sont nécessaires afin de compléter notre réseau d'aires protégées; cependant, les détails à savoir comment cela sera accompli n'ont pas été déterminés. Une prochaine étape clé sera celle de l'identification d'aires naturelles prioritaires à protéger dans ces parties du Nouveau-Brunswick où il n'y a présentement aucune aire candidate à protéger, surtout dans le nord-ouest, dans le nord-est, ainsi que les parties centre-ouest de la province.

Le rapport est maintenant acheminé pour étude aux ministres du Cabinet. Ils/elles vont décider quelles recommandations, si aucune, seront mises en vigueur. C'est pourquoi les recommandations décrites dans la présente mise à jour devraient être seulement perçues seulement comme des recommandations; la décision finale revient au gouvernement.

Il nous faut un appui solide du public durant l'été afin de s'assurer que le gouvernement va aller de l'avant avec les aires protégées et les autres recommandations du rapport. Il faut que les MAL apprennent que cela vous tient à coeur et que vous voulez que les grandes aires reçoivent une désignation de protection permanente, tel que recommandé au gouvernement par un comité représentant les groupes écologistes et de la faune, ainsi que les industries forestières et minières. Nous vous prions d'écrire ou de téléphoner à votre MAL et au Premier ministre Bernard Lord (on peut rejoindre tous les MAL et le Premier ministre par la poste à cette adresse: C.P. 6000, Fredericton, NB, E3B 5H1).

Il est probable que les MAL ne seront pas mis à jour quant au rapport avant la fin d'août; il ne leur sera donc pas possible de répondre à des questions de détails concernant la direction que le gouvernement pourrait prendre. N'hésitez surtout pas à communiquer avec la Coalition si vous avez des questions.

Coalition pour la protection des aires naturelles du NB 180 rue St. John, Fredericton, NB E3B 4A9 tél: 506-452-9902; téléc: 506-458-1047; courriel: nbpnac@nbnet.nb.ca